

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

13 février 2019

Résumé établi par les coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme pilote pour la résilience climatique (PPCR)
Ouarzazate (Maroc)
1^{er} février 2019

Coprésidents
M. Zafar Mahmoudov (Tadjikistan)
Mme Elizabeth Lien (États-Unis)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR.

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion du Sous-comité du PPCR est ouverte par M. Zafar Mahmoudov (Tadjikistan), représentant les pays bénéficiaires, et Mme Elizabeth Lien (États-Unis), représentant les pays contributeurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les membres du Sous-comité du PPCR adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote PPCR/SC.23/1.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR.

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE RESULTATS DU PPCR

3. Ayant examiné le document PPCR/SC.23/3, intitulé *Rapport d'activité et de résultats du PPCR*, le Sous-comité du PPCR se félicite des progrès accomplis pour faire avancer les activités du PPCR dans les pays pilotes.

4. Le Sous-comité du PPCR demande à l'Unité administrative des CIF de préparer un bref document présentant les options sur la façon d'utiliser les ressources existantes du PPCR en vue d'une prise de décision du Sous-comité par courrier.

5. Le Sous-comité se félicite de l'analyse effectuée par l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec les BMD, sur les réalisations et les résultats, la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et les rapports sur l'évolution du portefeuille.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR.

RAPPORT SUR LES RISQUES DU PPCR

6. Le Sous-comité examine le document PPCR/SC.23/4, intitulé *Rapport sur les risques du PPCR*, et accueille favorablement ce document.

7. Le Sous-comité du PPCR demande aux BMD, en concertation et en coordination avec les pays bénéficiaires concernés, de fournir à l'Unité administrative des CIF i) une description détaillée des raisons des retards d'exécution des projets signalés au regard du risque de mise en œuvre ; ii) une description détaillée des mesures prises pour remédier aux retards d'exécution des projets signalés au regard du risque de mise en œuvre ainsi qu'un plan de travail visant à accroître les décaissements au titre des projets signalés pour les porter à un niveau où les projets ne seront plus signalés au regard de ce risque ; et iii) une estimation des dates auxquelles les décaissements augmenteront pour atteindre des niveaux tels que ces projets ne seront plus signalés au regard du risque de mise en œuvre. Le Sous-comité du PPCR

demande à l'Unité administrative des CIF de communiquer au Sous-comité les informations fournies par les BMD en vertu de cette décision.

8. Le Sous-comité demande que les BMD fournissent à l'Unité administrative des CIF d'éventuelles informations sur des cas de fraude et d'exploitation ou d'abus sexuels dans le cadre des projets du PPCR mis en œuvre par lesdites BMD sous réserve que lesdites informations soient communiquées aux propres conseils d'administration des BMD et soumises aux modalités juridiques et de confidentialité requises avant la communications desdites informations.

9. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF d'inclure l'évolution des risques dans le rapport sur les risques.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR.

LE POINT SUR LES CONNAISSANCES ET L'APPRENTISSAGE DU PPCR

10. L'Unité administrative des CIF présente un rapport actualisé sur les diverses activités poursuivies en matière de connaissances et d'apprentissage liées au PPCR. Celles-ci incluent l'élaboration de produits du savoir et l'organisation d'événements destinés à partager les expériences et les enseignements tirés des activités de mise en œuvre du PPCR. Le Sous-comité se réjouit des progrès accomplis dans la production et la diffusion de connaissances à partir des travaux du PPCR. Un membre du Sous-comité demande des informations complémentaires sur la façon dont le PPCR a contribué à la réalisation des ODD. L'Unité administrative des CIF informe le Sous-comité qu'une analyse est en cours sur cette question.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR.

QUESTIONS DIVERSES

11. Aucune autre question pouvant donner lieu à une décision n'est soulevée par le Sous-comité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR.

CLOTURE DE LA SEANCE

12. La réunion est close le vendredi 1^{er} février 2019.